

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CGV

(Articles L. 6353-7 du code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription et tout règlement de frais
(Article L. 6353-3)

NOM
Prénom
Code postal et Ville

Ci-après dénommé le stagiaire

Organisme de Formation : ARTISTE POINT BARRE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 32 59 09308 59 auprès du Préfet de la Région
Hauts-de-France.

Numéro de SIREN de l'organisme de Formation ; 518 093 158
33 rue Michel Raillard, 59420 MOUVAUX

1. OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée "La Mécanique de l'Artiste".

2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie prévue à l'article L. 6313 du Code du travail, à savoir les actions : action d'adaptation et de développement des compétences.
- Elle a pour objectif de maintenir et apporter des connaissances aux artistes dans les domaines de la danse, du théâtre du coaching scénique, de la comédie, du pilâtes et du yoga, d'améliorer la compréhension et la précision d'expression corporelle et acquérir une plus grande aisance et maîtriser les techniques.
- Sa durée est fixée à 152 heures sur 19 journées.

3. NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux, l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) minimum suivant : Niveau débutant.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CGV

4. ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu une fois par semaine, le lundi, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés, du 8 janvier au 24 juin 2024 inclus.

Elle se déroulera dans les locaux de l'Association Artiste Point Barre : Centre des Arts du Spectacle STUDIOS ON AIR, au 33 rue Michel Raillard 59420 MOUVAUX.

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes : deux salles de danse et un théâtre totalement équipés.

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont disponibles sur simple demande.

5. MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Au cours de la formation le stagiaire est mis dans les différentes situations et le professeur note et commente la manière dont les situations sont gérées.

6. SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

7. MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Une feuille de présence sera signée par le stagiaire et le formateur à chaque journée de formation.

8. DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CGV

9. DISPOSITIONS FINANCIERES

Pour la totalité de la formation, le prix de l'action de formation est fixé à 7 600€ (l'Association Artiste Point Barre n'est pas assujettie à la TVA pour les formations).

10. INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis
- versement à titre de dédommagement, pour l'organisme de formation, des heures non suivies du fait du stagiaire, à hauteur de 20% du coût restant

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

11. CAS DE DIFFERENT

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

12. ACCEPTATION CONDITIONS

En signant ce contrat, le stagiaire reconnaît que le règlement intérieur et les conditions générales de vente sont lues et approuvées. Il s'engage à respecter le fonctionnement de l'Association Artiste Point Barre et accepte :

- que son image apparaisse sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Association
- d'être contacté par téléphone et mail

J'atteste, sur l'honneur, avoir au moins un an d'expérience dans l'un des domaines parmi le chant, la danse et le théâtre

Fait en double exemplaire, à Mouvaux, le

Pour le stagiaire
(nom et prénom)

Pour l'organisme de formation
(nom et qualité du signataire)

Mohamed Abdennebi
Président

